

Paris collectifs sportifs—Loi

procédait de la même manière qu'on l'a fait au Québec pour les paris collectifs sportifs. En effet, on avait négligé de prévoir des prix. On n'a pas annoncé de prix de \$100,000, de \$500,000, voire de 1 million de dollars. On disait simplement qu'une partie des recettes provenant de la vente des billets serait accordée comme premier prix. Si le nombre des billets vendus n'était pas très élevé par exemple, le prix aurait pu s'élever à \$10 sans doute. Si quelqu'un veut essayer d'organiser une loterie de cette façon, il verra bien combien d'argent cela lui rapportera. La province ne voulait pas que ses paris sportifs aient du succès. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) aurait dû le savoir. Il aurait dû prendre la peine de se renseigner avant de venir à la Chambre et de dire ce qu'il a dit. Il a parlé de l'importance du marché. Quant à nous, nous avons dit que ce genre de paris ne s'adressaient pas au même public que les loteries.

• (1710)

Je ne suis pas moi-même tellement en faveur des loteries. Je préfère les paris sportifs, je pense, parce qu'ils permettent à ceux qui suivent le sport de se servir de leur talent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Le député rit. Je parie que je peux prédire mieux que lui le résultat des matchs de la Coupe Stanley . . .

M. Fennell: Je ne voudrais pas m'en vanter.

M. Regan: . . . parce que je m'y connais un peu.

M. Fennell: Ce n'est pas un talent.

M. Regan: Le député ne voudrait pas se vanter. Il peut prétendre qu'il est au-dessus de tout cela et que le sport ne rime à rien.

Une voix: C'est un jeu de hasard.

M. Regan: Le député dit que c'est un jeu de hasard. Il joue peut-être bien aux billes, mais j'en doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Plusieurs députés d'en face, plus particulièrement le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et le député de Victoria-Haliburton (M. Scott), ont adopté une attitude descendante en prétendant qu'à titre de législateurs, nous devrions décider si le public a le droit de dépenser son argent d'une certaine façon ou non et que nous devrions établir des règlements à cet égard. Nous devrions probablement aussi ne reconnaître à aucun travailleur le droit d'acheter plus de 12 chopines de bière par mois. Nous devrions probablement dire qu'il est interdit de jouer au bingo plus de deux fois par mois. C'est l'attitude que les députés d'en face adoptent en affirmant: «C'est très mauvais pour les travailleurs. C'est une façon de percevoir des impôts sur les pauvres.» Tous les chiffres indiquent que ce n'est pas le cas. Là où il y a des paris sportifs, ceux qui achètent des billets, comme ceux qui achètent des billets de loterie d'ailleurs, font partie de tous les groupes de la société. Je n'aime donc pas que quelqu'un dise automatiquement que ces paris représentent un impôt perçu sur les pauvres sans avoir vérifié ce qu'il avance.

M. Reid (St. Catharines): Les sondages le prouvent.

M. Regan: Les sondages prouvent exactement ce que je viens de dire. Les chiffres sont très clairs. Riches ou pauvres,

les gens dépensent environ le tiers de 1 p. 100 de leur revenu annuel pour le jeu.

Ce sympathique coquin de député d'Edmonton-Nord a parlé de deux ou trois choses.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan), mais la période de dix minutes qui lui était accordée est maintenant terminée. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime. J'accorde donc la parole au député de Grey-Simcoe (M. Mitges).

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur le C-95, loi prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel ainsi que la loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure a pour but, somme toute, de créer la Société canadienne des paris sportifs.

Une fois que cette société aura pris son essor, les gains réalisés seront versés au Receveur général du Canada, autrement dit au Fonds du revenu consolidé. Or, l'argent ainsi versé au Fonds du revenu consolidé servira à financer, en partie, certaines activités artistiques et culturelles, la santé et le sport amateur, la recherche médicale, les Jeux olympiques de Calgary et d'autres projets de ce genre qui revêtent énormément d'importance pour tout le pays.

Le projet de loi C-95 modifiera aussi l'article 88 du Code criminel afin de permettre au gouvernement d'exploiter et d'administrer, seul ou avec une ou plusieurs provinces, un système de paris collectifs. Cette mesure, monsieur le Président, modifiera aussi l'article 40(2)f) de la loi de l'impôt sur le revenu pour qu'il ne soit tenu compte dans notre régime fiscal ni des pertes ni des gains réalisés lors des paris.

Le secrétaire d'État (M. Joyal) a promis que le gouvernement débloquerait 200 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary qui auront lieu en 1988 et que cette somme proviendrait uniquement des recettes réalisées grâce à ce système de paris collectifs.

Mais le secrétaire d'État a oublié de dire qu'aux termes de l'entente fédérale-provinciale sur les loteries qui a été conclue en 1979, le gouvernement fédéral a droit à certaines sommes d'argent non seulement pour subventionner les Jeux olympiques de Calgary, mais aussi pour financer d'autres événements internationaux dans le domaine du sport amateur qui ont lieu au Canada. L'organisation des Jeux olympiques de Calgary peut aussi compter sur les recettes provenant de la vente des timbres et des pièces de monnaie commémoratives. J'espère que le secrétaire d'État n'oubliera pas d'en parler la prochaine fois.

Monsieur le Président, au cours de ses audiences, le comité a entendu bien des témoignages favorables et défavorables à cette mesure. Les turfistes se sont demandé si cette mesure n'aurait pas de graves conséquences pour les courses de chevaux au Canada. Or, les témoignages entendus ont démontré que les loteries n'avaient aucunement nui aux paris sur les courses de chevaux ni au Canada ni aux États-Unis. J'étais